



**Comité Social d'Administration local
de la DiSI Île-de-France du 16 janvier 2024**

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président du Comité Social d'Administration Local,
Mesdames et Messieurs,
Cher·e·s Camarades,

Nous ne pouvons commencer nos propos liminaires sans évoquer le message de notre Directeur général Jérôme Fournel adressé ce vendredi 12 janvier à ses agents pour annoncer son départ de la DGFIP, ainsi que sa nomination à la direction du cabinet de Bruno Le Maire. Nous n'oublions pas qu'avant son arrivée à la DGFIP en mai 2019, il était déjà directeur de cabinet, mais de celui de Gérard Darmanin, à l'époque ministre des Comptes publics. Et nous n'oublierons pas l'article paru ce 4 janvier dans Mediapart, qui révèle qu'à cette époque, au cours de l'été 2017, il aurait activement aidé son ministre à permettre aux investisseurs Qataris d'échapper à plusieurs dizaines de millions d'euros d'impôts et de cotisations sociales, à l'occasion du non moins rocambolesque transfert de Neymar au PSG.

Jérôme Fournel devient donc le directeur de cabinet de Bruno Le Maire. Bruno Le Maire, qui nous répète depuis 2 ans : « *les prix vont bientôt commencer à baisser...* ». S'il reste encore quelques années au gouvernement, il aura forcément raison un jour... Mais quand ? La hausse des prix devrait atteindre 4,9 % sur 2023. À son actif tout de même : La France est championne d'Europe des dividendes versés aux actionnaires, mais pas des augmentations de salaire. Alors que nous prenions de plein fouet les conséquences de la crise sanitaire et de l'invasion de l'Ukraine, **les dividendes ont augmenté de 40 % entre 2021 et 2023 pour atteindre 97,1 milliards d'euros.**

La CGT rappelle que les richesses ne doivent pas être redistribuées seulement aux actionnaires, mais aussi à celle et ceux qui les produisent. Il n'y a jamais eu autant de Français payés au SMIC depuis plusieurs décennies. Au 1^{er} janvier 2021, 12 % des salariés français touchaient le SMIC. Ils étaient 17,3 % au 1^{er} janvier 2023, soit 44 % de plus, pour atteindre 3,1 millions de personnes. **Ainsi, pendant que les dividendes augmentaient de 40 %, le nombre de smicards augmentait de 44 %.**

La Fonction publique n'échappe pas à cette « smicardisation ». À la DGFIP, les 7 premiers échelons de la catégorie C correspondent au SMIC, ainsi que les 3 premiers de la catégorie B. Il faut attendre la douzième année pour un agent et la troisième pour un contrôleur, avant de bénéficier d'une augmentation d'un montant de 9,70 € brut mensuels ! Même les inspecteurs stagiaires sont désormais recrutés au SMIC ! Avant les années 2000 fut une époque où un agent de catégorie B était recruté à 30 % au-dessus du SMIC, un agent de catégorie A à 50 % au-dessus du SMIC. **L'urgence est d'augmenter les salaires, pas les dividendes !**

Dans son message aux agents du 12 janvier, Jérôme Fournel indique que « *Des négociations indemnitaires ont débuté fin 2023 et j'espère qu'elles pourront se conclure favorablement en ce début 2024. Elles traduiront là aussi la reconnaissance de vos efforts et votre engagement au quotidien au service de notre pays.* » C'est bien le même Jérôme Fournel qui a démarré ces négociations en novembre en proposant à ses agents 3 points d'ACF, **soit 46 centimes bruts d'augmentation par jour... En termes de « reconnaissance de nos efforts et de notre engagement », le message est clair !**

A titre de comparaison, plusieurs négociations collectives se sont tenues récemment dans différentes administrations et ont permis d'aboutir aux résultats suivants : nos collègues de la DGCCRF ont obtenu 60 € par mois, ceux des Douanes 110 €, ceux de la Santé 180 € et ceux de l'Intérieur 200 €.

Pour celles en cours à la DGFIP, voici les revendications portées par Solidaires, CGT, FO, CFDT-CFTC :

- La revalorisation à 200 € mensuels de l'Indemnité Mensuelle de Technicité inchangée depuis 2017, avec application du taux normal de pension civile, soit 11,1 % au lieu de 20 % actuellement ;
- La revalorisation de la valeur du point ACF inchangée depuis 2009 ;
- L'attribution de 40 points d'ACF pour l'ensemble des personnels ;
- Le refus de tout dispositif de rémunération au mérite y compris pour les cadres intermédiaires ;
- La revalorisation à 50 euros mensuels de l'allocation forfaitaire de télétravail ;
- La revalorisation des remboursements de frais ;
- La revalorisation de la prime de rendement inchangée depuis 2017 ;
- L'adaptation des ACF expertise, sujétions ou encadrement au regard de l'évolution des structures et des missions exercées par les agents de la DGFIP.

Toujours sur l'indemnitare, **la prime de fidélisation dans la Seine-Saint-Denis revient à l'ordre du jour.** Suite au manque d'ambition de la première initiative mise en œuvre le 1^{er} octobre 2020, un nouvel arrêté est paru le 20 décembre 2023, faisant passer le montant de la prime de 10 000 à 12 000 euros, et élargissant le périmètre à davantage de services publics, dont par exemple nos collègues des Douanes d'Aulnay-sous-Bois. Malheureusement, bien que tous les agents de la DDFiP 93 perçoivent cette prime, la totalité des agents des autres Directions de la DGFIP présentent dans le 93 semble toujours en être exclue, tels que les agents de l'ESI Montreuil et en particulier ceux de l'assistance CID/SIL de Bobigny, qui faisaient pourtant partie de la DDFiP 93 jusqu'à la création des DiSI. **Des dizaines de milliers d'agents publics sont éligibles à cette prime, il est scandaleux que ces exclusions d'une mesquinerie insupportable perdurent !**

La CGT Finances publiques de la DIRCOFI Île-de-France s'est d'ores et déjà adressée au député de la 1^{re} circonscription du 93 pour qu'il interpelle le gouvernement, ce qu'il a accepté.

Sur la question du doublement des prix des transports en commun durant la tenue des Jeux Olympiques cet été, les collègues s'interrogent sur la compensation financière qui leur sera accordée. Cette question concernant l'ensemble des agents qui perçoivent le remboursement domicile-travail, et aussi les itinérants qui se font rembourser le reste à leur charge dans FDD.

Quelques mots sur **la campagne de mutation** qui a débuté le 4 janvier. Après 2 années d'échec, l'administration a réussi à mettre en place son nouvel applicatif Mouv'RH, condition sine qua non à la mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion (LDG) en matière de Mobilité, issues de la loi de transformation de la fonction publique de 2019. Ces mêmes LDG, que la CGT Finances Publiques ne cesse de dénoncer, vont avoir des impacts non négligeables sur la mobilité des agents de la DGFIP. Après l'instauration de la départementalisation en 2020, qui a mis fin aux mutations fines dès le niveau national, après la suppression des CAP de mobilité, qui permet à l'administration de faire ses mouvements seule, sans consultation préalable des élus des personnels, l'administration continue de multiplier les postes au choix, aussi bien en métropole qu'en Outre-mer, faisant ainsi la part belle au fait du prince. Après les postes de catégorie A des DIRCOFI en 2022, ce sont maintenant les postes B et C de ces mêmes services qui sont concernés. Dans les DiSI, tous les postes de catégorie A ont été pourvus au choix en 2023. À quand le tour des B et C ? Aujourd'hui au niveau national, plus de la moitié des postes d'inspecteurs sont déjà impactés.

Sur l'aspect des priorités, 2024 sera l'année du grand chamboule-tout avec l'instauration de 2 types de priorités : légales et subsidiaires, avec la notion de cumul. Désormais, les demandes des agents bénéficiaires d'une ou plusieurs priorités légales sont classées en fonction du nombre de priorités. Puis, à nombre égal de priorités, les demandes sont classées en fonction du nombre de priorités subsidiaires. Enfin, à nombre égal de priorités légales et subsidiaires, les demandes sont classées en fonction de l'ancienneté administrative des agents. Les agents effectuant une demande pour convenance personnelle sont classés quant à eux en fonction du nombre de priorités subsidiaires, puis de l'ancienneté administrative. S'ils n'en ont aucune, leurs vœux seront examinés après tous les autres. Autant dire que leur taux de satisfaction ne sera pas bien élevé...

Venons-en aux 2 points à l'ordre du jour de ce CSAL : le Règlement intérieur (RI) de nos instances de dialogue social et la situation des emplois à la DGFIP.

Comme nous l'avons dit lors de la dernière réunion de la Formation spécialisée (FS) du CSAL du 28 novembre, où ce premier sujet était déjà à l'ordre du jour, le RI que vous nous présentez est le copier/coller du RI du CSA de Réseau et de sa FS, adopté unilatéralement par la DGFIP suite à l'avis négatif unanime des élus nationaux. Bien que toutes les organisations syndicales nationales aient envoyé par écrit leurs propositions de réécritures, la DG les a systématiquement toutes refusées, comme elle a refusé d'intégrer les engagements positifs de notre Ministre annoncés lors des CSA Ministériels de février et juillet 2023. Il apparaît donc que du point de vue de la DG, le projet de RI, pourtant soumis au vote des élus, n'est pas modifiable en l'état, ce que vous avez eu la franchise de reconnaître lors de la FS du 28 novembre.

Dans le prolongement de la démarche de l'ensemble des élus nationaux, nos camarades de Solidaires Finances publiques vous ont transmis des demandes de modifications, que pour notre part nous soutenons. Vous nous annoncerez tout à l'heure que vous ne les intégrerez pas dans le RI, comme dans un jeu de rôle où tout est déjà écrit d'avance. Cela pose vraiment la question de notre place en tant que représentants des personnels et du rôle que nous jouons au sein du dialogue social. Dans ce contexte, peut-on d'ailleurs encore parler réellement de dialogue social ?

Enfin sur le volet des emplois, la présentation par la DG des chiffres des suppressions d'emplois en 2024 voudrait laisser croire que celles-ci sont stoppées cette année, mais il y a tromperie. Comme chaque année, les documents de la DG visent à minimiser les suppressions en incluant les renforts et les transferts d'emplois. C'est ainsi qu'un solde positif de + 148 équivalents temps plein (ETP) apparaît, incluant 348 transferts d'emplois venant d'autres administrations, suite à des transferts de missions vers la DGFIP. Mais les transferts d'emplois ne minorent pas les suppressions d'emplois, car ils correspondent à des transferts de charges systématiquement sous-estimées par rapport aux emplois mobilisés dans les administrations d'origine. Prenons l'exemple de la Taxe d'Urbanisme : au sein de son ministère d'origine, elle était accomplie par 525 ETP. Seulement 246 sont transférés vers la DGFIP, sur lesquels 80 ETP sont retranchés au titre de prétendus gains de productivité. Résultats : sur les 525 ETP supprimés dans le ministère d'origine, seuls 166 sont implantés à la DGFIP. Le manque réel en emplois s'est donc encore une fois creusé en 2024.

Passons ensuite à « la répartition des emplois » : l'administration répartit la pénurie comme elle le souhaite et se satisfait que « *les emplois du réseau territorial de la DGFIP connaîtront un recul d'à peine 155 ETP...* » Ce qui pourrait laisser croire à un faible recul dans les directions territoriales est en réalité une catastrophe. Les manques en emploi ont atteint un tel niveau que **les services sont désormais sollicités pour « s'entraider » les uns les autres, car ils ne sont plus en mesure de faire face à leur charge de travail !**

Passons maintenant au scandale des emplois vacants, qui rappelons-le, sont des emplois budgétisés, mais des chaises inoccupées. **Au 1^{er} septembre 2023, il y avait déjà 4 604 ETP vacants : 939 C, 1 666 B, 1 999 A.** En 2024, en plus des postes déjà vacants, **il est annoncé environ 6 000 ETP « sortants » déjà identifiés**, sachant que l'estimation des départs en retraite est sûrement minimisée (en 2022, il y a eu 5 408 départs définitifs tandis que l'estimation pour 2024 est de seulement 3 700). **Cela fait donc un total de postes à pourvoir supérieur à 11 000 ETP.** Pour combler ce trou abyssal, la DG se glorifie de recruter par concours à la hauteur du volume maximal d'accueil simultané de l'ENFiP, soit **2 840 titulaires externes, seulement le quart des emplois à pourvoir !**

Qu'à cela ne tienne, voici la conclusion du document préparatoire aux instances nationales et locales :

« En conséquence, pour permettre l'atteinte de l'objectif ambitieux de schéma d'emplois tout en assurant la continuité des missions transférées sans agents, le volume de contractuels recrutés sera compris entre 1 500 et 1 600 ETP. »

Cela représente plus de 35 % des recrutements. Sur quelle durée, avec quelle formation ? Bienvenue dans la précarité façon DGFIP... Cet objectif est-il vraiment « ambitieux » ? Pour nous, la réponse est non.

Cet objectif est-il un pas de plus vers l'externalisation de certaines missions ? Pour nous, la réponse est oui.

Pour la CGT Finances Publiques, la situation réelle est inacceptable et celle présentée par la DG fallacieuse.

En d'autres temps, pourtant pas si lointains, un président de la République affirmait que les suppressions d'emplois auraient un retour pour ceux qui les subissent :

« des fonctionnaires moins nombreux, mais mieux payés. » Depuis cette citation, la DGFIP a perdu environ 30 % de ses effectifs, ses agents environ 30 % de leur pouvoir d'achat !

Dans son message aux agents, Jérôme Fournel écrit :

« Au moment où je vous quitte, j'aimerais que vous ayez suffisamment confiance en vous, dans vos talents, vos ressources, vos capacités pour considérer l'avenir de la DGFIP et le vôtre personnellement au sein de cette belle et grande maison avec sérénité. »

Avoir confiance en nous est une chose, mais avoir confiance en l'avenir de la DGFIP et en notre propre avenir en son sein en est une autre. Les trop nombreux postes vacants qui dégradent profondément nos conditions de travail, la contractualisation des emplois qui ouvre la voie vers l'externalisation des missions, l'érosion terrible de notre pouvoir d'achat depuis deux décennies, la quasi-disparition des possibilités de mutations pour convenance personnelle à défaut de cumuler des priorités, font que non, les presque 4 années qu'aura passées Jérôme Fournel à la tête de notre belle et grande maison ne nous aide absolument pas à avoir confiance en l'avenir... Jérôme Fournel le reconnaît d'ailleurs lui-même et c'est ce que nous retiendrons :

« Je n'ai certainement pas tout réussi. Cela est parfaitement vrai. [...] S'il y a une chose notamment que je n'ai pas réussie, c'est de vous convaincre toutes et tous de la pertinence de toutes ces transformations, de la valeur de cette ambition. »